

Discours Cérémonie des Vœux Châteauneuf du Pape

Vendredi 13 Janvier 2012

Monsieur Le Maire,

Merci Monsieur Le Maire de m'avoir convié à votre cérémonie de vœux au cours de laquelle vous avez souhaité que j'intervienne sur l'intercommunalité.

INTERCOMMUNALITE, sujet d'actualité s'il en est.

En effet, depuis le vote de la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales en décembre 2010 et la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale, l'intercommunalité est sortie de l'anonymat dans lequel elle évoluait depuis de nombreuses années pour s'inviter dans les discussions publiques mais aussi privées.

Sous cet angle là, je crois que l'on ne peut que se réjouir du grand débat qui s'est instauré et qui a permis aux citoyens, mais aussi aux politiques de (ré) investir un domaine occupé jusqu'alors par les techniciens.

Concevoir l'intercommunalité, non plus simplement comme un outil de redistribution ou de prestations est tout le sens de la réforme, est tout le défi à relever.

En effet, d'une intercommunalité investie de la mise en œuvre de services publics de coopération intercommunale, nous nous orientons vers une intercommunalité de projets.

Ce changement profond dans l'essence même de l'intercommunalité entraîne nécessairement une approche différente de notre part à tous.

Nous devons désormais construire un projet de territoire avec une gouvernance politique et une administration support.

Dans les réticences, les craintes, les objections, voire les oppositions exprimées aux projets de regroupements intercommunaux, souvent sont mentionnées la dissolution de la ruralité dans de grands ensembles urbains, la gestion de la proximité et la question des financements et imposition.

Je ne saurai ce soir répondre à toutes ces interrogations car la réponse ne m'appartient pas mais appartient collégalement aux élus de la future agglomération.

En revanche, si vous me le permettez, je voudrais vous faire part de ma position sur le regroupement intercommunal.

En ma qualité de Président de la CCPRO, il m'a semblé important de préserver autant que faire se peut l'intégrité et l'unité de notre territoire.

Depuis 20 ans, les 6 communes membres de la CCPRO, travaillent ensemble, ont réalisé des projets, ont mutualisé des moyens matériels, financiers et surtout humains.

Insensiblement et progressivement nous avons construit un territoire, une entité aujourd'hui reconnus. Et pourtant, si on se fie à la géographie, le pari n'était pas gagné !

Quels liens nous unissaient si ce n'est l'Ouvèze et le Rhône et surtout notre envie, notre volonté de travailler ensemble, de construire un ensemble cohérent en dépit des « invraisemblances » géographiques que certains ne manquèrent pas de relever pour mettre en cause la viabilité et la légitimité de notre intercommunalité.

En dépit des vicissitudes, des retraits des uns et des adhésions des autres, nous sommes parvenus au fil des ans et au gré de notre engagement à créer une identité, à être reconnus dans le paysage institutionnel et politique local.

Alors bien évidemment notre préférence eût été sans doute de continuer ainsi, à 6 nous qui désormais nous connaissons bien.

Mais, le sens de l'Histoire, si je peux m'exprimer ainsi, est au regroupement et à la constitution d'entités plus importantes.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de porter un jugement sur le bien fondé de cette évolution mais de constater, de prendre acte et partant de là, d'essayer de définir un périmètre pertinent, de s'adapter, d'accompagner pour ne pas subir.

Cette mission a été confiée conjointement aux préfets et aux CDCI. C'est dans le respect de cette procédure que le Préfet de Vaucluse, après des réunions de la CDCI elles même précédées de réunions avec l'ensemble des maires de Vaucluse, a pris l'arrêté portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse.

Je sais que certaines communes de la CCPRO et certains d'entre vous souhaitaient, souhaitent encore la création de 2 agglomérations, une autour d'Avignon, l'autre autour d'Orange par respect pour les bassins de vie. Sans provocation car le sujet est important et le respect des positions de chacun une exigence démocratique, je dirai que les notions de bassin de vie sont devenues, du fait de l'urbanisation croissante et de la mobilité accrue, des notions fluctuantes et en évolution constante.

Il y a bien sûr une réalité historique incontestable, un héritage dont il faudra tenir compte de part et d'autre mais la démarche intercommunale entreprise actuellement est une démarche résolument tournée vers le futur, vers le développement économique de nos territoires pour permettre aux plus jeunes d'entre nous, ceux qui auront 20 ans en 2032 de trouver un emploi ici.

En effet, si l'on regarde réellement les compétences confiées aux intercommunalités, on constate qu'il s'agit de compétences permettant de promouvoir un développement équilibré et cohérent du territoire (économie, logement, environnement, transports) : c'est donc pour mettre en œuvre un développement harmonieux, de contribuer à un

« développement durable » de nos territoires, qu'il nous faut accepter la définition de périmètres plus importants.

Mais ces compétences, ces prérogatives n'entachent en rien les compétences exercées par les autres collectivités et notamment les premières d'entre elles : les communes.

Les communes restent et resteront encore longtemps l'échelon de proximité par excellence, l'échelon d'appartenance et de cohésion sociale mais cela n'est pas incompatible avec un niveau intercommunal en charge de projets de territoire œuvrant pour la mise en œuvre de synergies et veillant à substituer la complémentarité à la concurrence.

Ainsi, de façon plus équitable charges et bénéfices seront partagés, l'approche en réseau privilégié afin que le territoire ne soit plus perçu comme une succession de particularités mais bien comme un village planétaire, pour reprendre l'expression du philosophe et sociologue Marc Luhan.

La conjonction des moyens et des atouts à l'échelle d'un territoire relativement important devrait permettre de rivaliser avec nos voisins.

Exemple : Montpellier, Aix Marseille, Lyon...

Ce que 2 « petites » agglomérations ne permettraient pas.

En outre, je pense que si nous devons nous orienter vers la constitution de deux agglomérations, ceci ne serait que temporaire et que dans 5 ou 10 ans, le regroupement s'imposerait.

Nous ferions ainsi éclater la CCPRO avec les incidences financières et humaines que cela implique pour ré-agréger ensuite deux entités.

Je ne pense pas que ce soit une bonne solution.

Je ne pense pas que cela contribue à favoriser la lisibilité des actions ni le rapprochement des citoyens avec leurs institutions.

C'est pour ces raisons que j'ai souscrit à la proposition du préfet, proposition qui a emporté l'adhésion de 34 membres de la CDCI, contre 3 absentions et 5 contre.

Par ailleurs, il me paraît pour le moins saugrenu que les communes situées de l'autre côté du Rhône fassent partie de cette nouvelle agglomération et que les communes de Vaucluse situées à la même latitude non.

En effet, il est important je crois également de dissiper un malentendu qui découle d'un abus ou d'une facilité de langage : nous ne rejoignons pas le Grand Avignon, nous ne nous faisons pas absorber.

Nous allons créer une nouvelle agglomération avec son mode de gouvernance, ses compétences, ses clés de répartition financière.

Préoccupé comme vous des effets de la fusion et de la création de l'agglomération Avignon/Orange j'ai mandaté, en accord avec les élus de la CCPRO, le Cabinet Ressources Consultants, cabinet expert en finances, pour qu'il analyse en toute objectivité les conséquences financières et fiscales de la création d'une communauté d'agglomération.

Le cabinet a donc procédé à un diagnostic comparatif d'où il ressort que les situations financières sont beaucoup moins disparates que certains pourraient le penser. Aujourd'hui les situations financières des EPCI et ville isolées concernées sont plutôt saines.

Par ailleurs, la fusion entrainera :

- L'harmonisation progressive du taux de cotisation foncière des entreprises sachant que les écarts de taux sont relativement faibles
- Application d'un taux unique du versement transport sur l'ensemble du périmètre (avec possibilité de lisser sur 5 ans). Ce versement transport générant un produit supplémentaire particulièrement intéressant. Seules les entreprises et collectivités de plus de 9 salariés sont assujetties au versement transport.
- Adaptation de la TEOM soit par réalisation de zonages, soit par lissage des taux sur 10 ans maximum, soit taux unique avec compensation différenciée aux communes tenant compte de la hausse ou de la baisse imposée et permettant éventuellement aux communes de moduler les taux d'impôts ménage pour que l'impact sur le contribuable soit nul ou presque.
- Mutualisation de la croissance des ressources fiscales et financières du territoire (NB : aujourd'hui le Grand Avignon dispose de ressources nettement supérieures au reste du territoire elles s'élèvent à 580 €/hab contre une échelle de 219 à 515/hab sur le reste du territoire).
- Un gain de DGF attendu. Ce gain résulterait de l'adhésion des communes « isolées » et des mécanismes de calcul de la dotation d'intercommunalité favorables aux EPCI issus de fusion. Gain pressenti au 1^{er} semestre 2011 : 1,5 M € / 2,8 M €

Voilà ce que je peux dire au jour d'aujourd'hui.

Je ne sais pas si cette agglomération sera LA solution ou s'il ne s'agira que d'une étape. Je crois que nous avons en revanche le devoir, l'ardente obligation de tout mettre en œuvre pour que chacun, commune urbaine ou commune rurale, citoyens ou entreprises bénéficient d'un traitement équitable.

Tout découpage, toute délimitation, toute frontière contient une dose d'imperfection, voire d'arbitraire.

Mais l'Histoire nous a enseignés que par delà la frontière, ce qui fait la force, la réussite, la dynamique d'un pays ou d'une région, c'est ce que les Hommes qui la composent en font.

Pour conclure, permettez-moi de citer A. de Saint Exupéry :

« L'avenir tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre ».

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre. Mais de collaborer elle s'assemble et devient temple ».

« Unifier c'est nouer mieux les diversités particulières, non les effacer pour un ordre vain ».

Je crois que ces quelques pensées traduisent la feuille de route que nous devons mettre en application.

Cette année 2012 va être consacrée à la mise en place collective de la gouvernance et à la définition des compétences.

Je suis convaincu que nous saurons construire un territoire dans le plus grand respect de nos diversités qui constituent le terreau de notre développement futur et de notre cohésion territoriale.

Merci.

Alain MILON.